

Commission d'histoire de l'Institut

Commission on the History of the Institute

Président de la Commission : **Jean Salmon**

La Commission est composée de MM. Georges Abi-Saab, Jean-Michel Arrighi, Mme Geneviève Bastid-Burdeau, MM. Lucius Caflisch, Giorgio Gaja, Martti Koskenniemi, Roy S. Lee, Sir Peter North.

Table des matières

Rapport préliminaire de la Commission d'histoire	497
A. Etat des lieux	497
1° Les archives de l'Institut	497
2° Les archives photographiques de l'Institut.....	499
3° Bibliographie de l'Institut	502
4° Le site internet de l'Institut	503
B. Actions pouvant être entreprises.....	503
Sessions	503
Membres.....	504
Composition de l'Institut.....	505
Résolutions de l'Institut.....	506
Aspects théorie et philosophie du droit.....	507
L'impact de l'Institut dans le monde juridique ou politique.....	507
Aspects sociaux de l'Institut.....	508
Le livre du cent cinquantième anniversaire	508
C. Aspects concrets des travaux de la Commission avec l'aide de membres de l'Institut ou de chercheurs extérieurs	508
Annexe 1A : Création d'une Commission d'histoire de l'Institut.....	510
Annexe 1B : Creation of a Commission on the history of the Institute.....	511
Annexe 2 : Extraits des observations des membres de la Commission par ordre de date de leur réception.....	512

Rapport préliminaire de la Commission d'histoire

18 janvier 2017

Chère consœur,
Chers confrères,

Comme vous le savez, le bureau de l'Institut a décidé de créer une commission d'histoire de l'Institut dont vous trouverez pour mémoire le texte en annexe 1.

Les personnes pressenties pour faire partie de la Commission ont donné leur accord à l'exception de Sir Elihu Lauterpacht qui a décliné à regret, pour raison de santé¹. Il s'agit donc des membres suivants :

- M. Georges Abi-Saab : abisaab@bluewin.ch
- M. Jean-Michel Arrighi : jarrighi@oas.org
- Mme Geneviève Bastid-Burdeau : Genevieve.Burdeau@wanadoo.fr
- M. Lucius Caflisch : caflisch.lida@bluewin.ch
- M. Giorgio Gaja : gaja@unifi.it
- M. Martti Koskenniemi : martti.koskenniemi@helsinki.fi
- M. Roy Lee : royslee@optonline.net
- M. Jean Salmon : jsalmon@ulb.ac.be
- Sir Peter North : peter.north@jesus.ox.as.uk

Avant d'envisager ce que la Commission peut faire pour remplir son mandat, je crois utile de faire un état des lieux des moyens qui sont à notre disposition.

A. Etat des lieux

1° Les archives de l'Institut

L'Institut n'a pas de siège fixe. Selon les statuts « le siège de l'Institut se trouve au domicile de son secrétaire général ».

Pour mémoire :

1873-1878 : Gustave Rolin-Jaequemyns (Gand-Bruxelles)

1878-1887 : Alphonse Rivier (Bruxelles et Désert près de Lausanne)

¹ Sir Elihu Lauterpacht est décédé le 8 février 2017. Voir la notice nécrologique ci-dessous.

COMMISSION ON THE HISTORY OF THE INSTITUTE - PREPARATORY WORK

1887-1892 : Gustave Rolin-Jaequemyns (Bruxelles)
1892-1900 : Paul Ernest Lehr (Lausanne)
1900-1906 : Edouard Descamps (Louvain)
1906-1923 : Albéric Rolin (Gand et Bruxelles)
1923-1927 : Alfred Nerinx (Louvain)
1927-1937 : Charles de Visscher (Gand et Bruxelles)
1937-1950 : Fernand de Visscher (Bruxelles)
1950-1962 : Hans Wehberg (Genève)
1963-1969 : Suzanne Bastid (Paris)
1969-1981 : Paul de Visscher (Bruxelles)
1981-1991 : Nicolas Valticos (Genève)
1991-2003 : Christian Dominicé (Genève)
2003-2015 : Joe Verhoeven (Grez-Doiceau)
2015 –jusqu’à présent : Marcelo Kohen (Genève)

Il n’apparaît pas de nos enquêtes qu’il y ait eu jamais, d’archives de l’Institut déposées en Belgique ou en France, lieux où, avec la Suisse, le siège itinérant de l’Institut a fait quelques haltes. L’Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) à Genève en est aujourd’hui le depositaire, sans doute depuis Hans Wehberg.

Il n’est pas exclu qu’une partie des archives de l’Institut détenues par Ernest Lehr et par Alphonse Rivier se trouvent à Lausanne mélangées aux archives personnelles de ces deux anciens secrétaires généraux de l’Institut. Il est aussi possible que les livres offerts à l’époque par les membres et associés à la « bibliothèque » de l’Institut selon une pratique courante à l’époque aient été versés dans une bibliothèque à Lausanne (selon information orale du professeur Philippe Rygiel²). Une partie de ces ouvrages se trouve à la bibliothèque de l’IHEID). La consultation des Annuaires de l’époque permet de savoir quels livres furent offerts à l’époque à l’IDI et les comparer à ceux qui sont aujourd’hui déposés à la bibliothèque de l’IHEID.

Quoiqu’il en soit, les archives entreposées à l’IHEID à Genève sont essentiellement constituées par les *ouvrages qui ont fait l’objet d’une publication par l’Institut*.

² Docteur en histoire. Maître de conférences à l’Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et chercheur associé auprès du Laboratoire des sciences sociales de l’École normale supérieure, auteur de « Does International Law Matter? The Institut de Droit International and the Regulation of Migrations before the First World War. *Journal of Migration History*, Brill, 2015, 1 (1), pp.1-6.

COMMISSION D'HISTOIRE DE L'INSTITUT - TRAVAUX PREPARATOIRES

- Les Annuaires, qui rendent compte pour l'essentiel des travaux des commissions scientifiques et des sessions ;
- Quelques historiques rédigés par les secrétaires généraux ;
- Le livre du Centenaire ;
- Les recueils de textes des résolutions notamment :
 - « Tableau général des travaux de l'Institut pendant les deux premières périodes de son existence (1873-1892) » publié par Ernest Lehr en 1893 ;
 - « Tableau décennal de l'Organisation, du personnel et des travaux de l'Institut de droit international (1894-1904) » publié par le baron Descamps dans l'Annuaire vol. 20 de 1904 ;
 - « Tableau général comprenant toutes les déclarations de principe et tous les projets de règlements et de conventions internationales élaborés par l'Institut depuis sa fondation en 1873 » publié par Albéric Rolin en 1919 ;
 - « L'Institut de droit international. Tableau général des travaux 1873-1913 » publié par James Brown Scott en 1920 ;
 - « Tableau général des résolutions (1873-1956) » publié par Hans Wehberg en 1957 ;
 - « Tableau des résolutions adoptées (1957-1991) », avant-propos de Nicolas Valticos Pedone 1992 ;
 - « Résolutions 1993-2003 » (publié en 2004).

Elles comportent ensuite *des dossiers de correspondance* liés à diverses activités notamment :

- Les statuts et le règlement ;
- les circulaires du secrétaire général ;
- les séances du Bureau ;
- la commission des travaux ;
- le Comité constitutionnel ;
- les brochures relatives aux candidats ;
- les travaux du comité consultatif de présélection des candidats ;
- les documents relatifs à l'impression de l'Annuaire ;
- les rapports de la Fondation auxiliaire de l'Institut ;
- le prix James Brown Scott ;
- quelques dossiers de correspondance.

2° *Les archives photographiques de l'Institut*

- a) les photos des présidents de sessions issues des Annuaires.

Les archives possèdent une collection complète des présidents de session, des origines à nos jours, sauf celle de Sir Thomas Barclay président de la session de Paris en 1919 qui n'a probablement jamais été imprimée dans cet Annuaire. En effet, aucun des exemplaires de l'Annuaire 1919 consultés dans une dizaine de bibliothèques en Belgique, Suisse et Pays-Bas ne contient cette photo.

b) les photos officielles par session

Les archives de l'Institut contiennent des photos de sessions pour les années

1924, 1927, 1928, 1929 (individuelles),
1934, 1936, 1937,
1950, 1952, 1954, 1956, 1957, 1959,
1961, 1963, 1966, 1969,
1971, 1973,
1981, 1987, 1989,
1993, 1999,
2001, 2007, 2009.

Pour ma part je me suis constitué au cours des ans une collection complète de toutes les sessions de 1956 à 2015 à l'exception de la session d'Oslo (1977). En outre cette collection s'est trouvée enrichie par une photo de la session de New York qui m'a été offerte par un parent qui l'avait trouvée chez un antiquaire, et une autre photo de la même session qui a été découverte au Centre de droit international de Cambridge. Ces deux photos m'ont poussé à tenter d'identifier les membres et associés qui s'y trouvaient. J'y réussis assez largement. Piqué au jeu j'ai procédé de même pour l'ensemble de la collection et ensuite pour les photos antérieures à 1956 que l'Institut possédait dans ses archives. Ce qui fait que nous avons les photos des sessions avec la plupart des noms des membres qui s'y trouvent de 1924 à nos jours à l'exception des sessions suivantes : La Haye 1925 ; Stockholm 1928 ; Cambridge 1931 ; Oslo 1932 ; Lausanne 1947 et Oslo 1977.

Il n'est pas exclu de trouver l'une ou l'autre de ces photos, voire des sessions antérieures dans des archives nationales, des institutions ou des villes dans lesquelles ces sessions ont été tenues, par exemple dans les archives de l'Asser Institute de La Haye, de la CPJI-CIJ, dans les archives privées de certain membres éminents de l'histoire de l'Institut ou de leur famille.

J'ai transféré une copie de toutes ces photos de sessions au secrétaire général. Le plus souvent il y a deux photos par session (une première avec les membres et associés, et une seconde avec en plus les personnes

les accompagnant et les membres du secrétariat. J'ai joint une liste des personnes apparaissant sur chaque photo.

c) Les photos ou portraits individuels de membres

Pour procéder à l'identification des personnes se trouvant sur les photos de sessions j'ai été amené à rechercher leurs photos individuelles sur différents sites internet, dans le recueil des cours de l'Académie de droit international, dans des Mélanges, diverses publications de la CPJI, de la CIJ, de la SDN, tout récemment la galerie des internationalistes de SFDI. Ces photos ne sont pas toujours copiables. J'arrive ainsi à plus de 650 photos ou portraits de membres identifiés. Le nombre total de photos recueillies est beaucoup plus nombreux ; il doit atteindre environ les 900 car il y a souvent plusieurs photos par membre, prises à des sources ou âges différents.

Cette banque de donnée des photos comprend aussi des confrères qui ont siégé à l'Institut avant 1924, car par leur renommée leur portrait est trouvable sur internet. A l'inverse, elle ne comporte pas une vingtaine de personnes qui apparaissent sur les photos de session mais dont je n'identifie pas le nom ou dont le nom est incertain. Pour certains membres dont je n'ai pas trouvé la photo individuelle, mais dont, par déduction, je déduis l'identité (par exemple Lemonon) un cliché pourrait être fait par un extrait d'une photo de session.

De la comparaison de cet ensemble avec la liste de Macalister-Smith, P., « Bio-Bibliographical Key to the Membership of the Institut de Droit International 1873–2001 », (*5 Journal of the History of International Law* (2003) 77–159), on peut faire la constatation suivante. La liste Macalister comporte les noms de toutes les personnes élues à l'Institut de 1873 à 2001 soit 693 noms. De cette liste je n'ai pas la photo ou le portrait de 180 personnes. Il faut dire qu'il s'agit des sessions les plus anciennes pour lesquelles nous n'avons pas non plus de photos de sessions sauf les photos ou gravures des présidents et celles de membres que l'on trouve sur internet au nom de l'intéressé.

Il en découle que le nombre total des personnes élues à l'Institut des origines à nos jours avoisine les 880 (650 + 20 + 180). C'est un total approximatif.

Je suppose par ailleurs que des recherches plus poussées devraient permettre de retrouver une bonne partie des photos ou des portraits des 180 noms sur lesquels je ne puis encore mettre un visage.

Remarque : le seul but qui m'a amené à constituer cette collection de photos est de m'assurer que j'identifiais correctement les personnes apparaissant sur les photos de sessions. S'il s'agit de les utiliser à notre

tour sur le site ou pour une publication quelconque il faudra s'assurer que nous avons les droits ou les autorisations nécessaires. Pas de problème pour les photos déjà publiées dans l'Annuaire : (les présidents). De même pour les photos des membres actuels qui ont envoyé leur photo au secrétariat de l'Institut. De même, enfin pour de très anciennes photos ou gravures qui sont déjà dans le domaine public. Enfin il nous est aussi toujours possible de faire des agrandissements des visages des membres apparaissant sur les photos de session et qui sont très souvent excellentes. Cette question devra être examinée de près.

3° Bibliographie de l'Institut

J'ai entrepris enfin l'établissement d'un début de bibliographie de l'Institut pour notre propre usage. Ce sera une tâche de longue haleine. Je n'en suis qu'aux débuts. L'intérêt est d'établir un relevé de ce qui a déjà été écrit à propos de l'Institut, de ses résolutions et de l'action de ses membres en relation avec l'Institut ou ses travaux.

En gros – sur quelque 230 premières références recueillies à ce jour - les écrits semblent se subdiviser dans les catégories suivantes :

- Ouvrages ou articles de caractère général : 15 entrées
- Les origines de l'Institut : 18 entrées
- Les fondateurs : 23 références
- Contribution de certaines personnalités aux travaux de l'Institut : 5 entrées
- Les comptes rendus de chaque session : 130 entrées
- L'œuvre de l'Institut (en termes généraux) : 16 entrées
- L'examen de résolutions de l'Institut sur des sujets particuliers : 25 entrées

On signalera, en particulier sur ce dernier thème, deux brochures (bilingues français - anglais) de l'Institut lui-même :

- « L'application du droit international humanitaire et des droits fondamentaux de l'homme dans les conflits armés auxquels prennent part des entités non étatiques – Résolution de Berlin du 25 août 1999 » avec une note introductive de M. Milan Sahovic et un commentaire article par article, Paris, Pedone, 2003, 48 p. dans chaque langue.
- « L'assistance humanitaire – Résolution de Bruges 2003 » avec une note introductive de M. Budislav Vukas et un commentaire article par article, Paris, Pedone, 2006, 47 p. dans chaque langue.

Cette bibliographie est tout à fait préliminaire et devra être complétée pour être un instrument fiable. Son but est de déceler quelles sont les

approches qui ont été jusqu'ores celles des auteurs ou de servir de base à des études futures.

4° Le site internet de l'Institut

Une refonte complète de ce site est actuellement en voie d'élaboration par le Secrétariat. Il est envisagé de donner un très grand nombre d'informations historiques et même le texte des Annuaires aujourd'hui quasiment introuvables pour les volumes plus anciens sauf dans quelques rares bibliothèques. Pour chaque session depuis l'origine seront donnés : les résolutions adoptées, la photo du président et, lorsqu'on la possède, la photo officielle de la session ainsi que divers liens historiques et bibliographiques.

B. Actions pouvant être entreprises

Prenant pour appui le mandat de la commission qui nous a été transmis par le secrétaire général il convient d'envisager les actions que l'Institut pourrait entreprendre.

Pour cette partie du rapport j'ai complété mon rapport préliminaire par certains commentaires des membres de la commission

Sessions

a) Photos

Depuis l'origine, l'Institut a tenu 77 sessions. Nous possédons les photos ou gravures des présidents de toutes les sessions.

S'agissant de la/ou des photos officielles de la session je me suis attaché depuis plusieurs années à les retrouver et à identifier les membres qui étaient présents au moment où la photo a été prise. Je puis dire que plus on remonte dans le temps, plus le travail est difficile, mais très gratifiant. Il y a un réel plaisir à se remémorer les sessions auxquelles on a assisté et, pour celles où on n'était pas encore là, à pouvoir mettre un visage sur le nom d'un membre dont on ne connaissait que les écrits ou la renommée.

Si l'on possède aujourd'hui 40 photos de session ; il en reste à en trouver (avec un espoir mesuré) : 31 avant 1924 (Vienne) + six postérieures à 1924 que nous n'avons pas à ce stade (La Haye 1925 ; Stockholm 1928 ; Cambridge 1931 ; Oslo 1932 ; Lausanne 1947 et Oslo 1977).

Il faudrait sans doute réfléchir pour trouver par ville où ont eu lieu les sessions des confrères ou consœurs ou des groupes nationaux qui aimeront jouer aux détectives et faire des recherches auprès des institutions ou des archives des familles des anciens membres de cette nationalité pour retrouver les perles rares qui nous manquent.

Par ailleurs, si j'ai pu retrouver les noms de la plupart des membres sur les 40 photos, il y a toutefois quelques visages que je ne puis à de stade identifier. Nul doute que d'autres membres y parviendront et aideront à compléter les notices des sessions pour lesquelles on déplore des lacunes.

b) bibliographie relative aux comptes-rendus de chaque session dans des monographies, des chapitres d'ouvrages ou dans des revues. Il y en a beaucoup – la recherche bibliographique est en cours. Il conviendrait d'envisager comment diviser le travail de recherche.

c) sur le site on pourrait donc mettre pour chaque session :

- le texte de l'Annuaire ;
- les données bibliographiques sur la session ;
- la photo du président ;
- la ou les photo(s) officielle(s) (si on les possède) ;
- le texte des résolutions adoptées ;
- et les données bibliographiques relatives à une résolution spécifique.

Membres

Ainsi qu'on l'a signalé plus haut, Peter Macalister-Smith, alors au Max Planck Institute for Comparative Public Law and International Law, Heidelberg, a publié dans le *Journal of the History of International Law/Revue d'histoire du droit international*, vol 5 , 77- 159 un article intitulé « Bio-Bibliographical Key to the Membership of the Institut de Droit International 1873–2001 » qui donne pour l'ensemble des années en question la liste par ordre alphabétique de toutes les personnes qui ont été élues à l'Institut, avec les données suivantes :

- Nom, prénoms ;
- Année de naissance et éventuellement de décès ;
- Date d'élection ;
- Première mention dans la liste des membres et associés ou notice sur les nouveaux élus selon les données parues dans l'Annuaire de l'élection ;
- Fonctions particulières exercées au sein de l'Institut : président, secrétaire général, président d'honneur (pas les autres fonctions vice-présidence ou trésorier, par exemple) ;
- Notice particulière lors du décès ou mention dans le rapport annuel du secrétaire général.

Le mandat de la commission suggère que soit préparée une brève notice pour chaque membre.

Dans le cadre de la mission du cent cinquantième anniversaire on pourrait envisager un *opus* plus important un *Liber memorialis* avec une notice

complète sur chaque membre incluant outre toutes les fonctions spéciales remplies par le membre au sein de l'Institut, son rôle dans les commissions (comme rapporteur ou membre) ses œuvres se rapportant à l'Institut (donnée bibliographiques), le texte de la notice nécrologique ou un jugement global sur le rôle ou les positions défendues par ce membre au sein des séances plénières, dans les commissions, au bureau (dont nous avons le PV) etc. Une photo ou une gravure de l'intéressé.

Une division de la recherche par groupe national peut être envisagée.

Composition de l'Institut

La composition de l'Institut ne semble pas avoir retenu beaucoup l'attention des chercheurs, peut-être parce qu'elle relève plus des sciences sociales que du droit (la sociologie, l'économie, l'histoire, la politique, la philosophie du droit).

Ce sont des approches qui se doivent d'attirer l'attention au moins dans l'évolution des conceptions que l'on s'est faite :

- du *numerus clausus* ;
- des deux catégories traditionnelles de membres et associés ;
- des spécialités des élus (juristes, économistes, relations internationales, historiens, etc.) ;
- de leur profession (professeurs, diplomates, politiques, avocats, juges) ;
- de la spécialité juridique (histoire du droit, droit public, droit romain, droit des gens, droit international public, droit privé, droit international privé).

La question de l'âge, tel qu'il a pu être traité dans les statuts ou le règlement de l'Institut et dans la pratique des élections mérite un examen.

De manière évidente le recrutement féminin a été moins rapide ici que dans le monde universitaire par exemple.

Le rôle de la nationalité est particulièrement évident ainsi que le concept de groupe national favorisant une cooptation privilégiée entre les groupes les plus importants. L'étude détaillée de l'évolution de la pratique sur le long terme serait intéressante.

L'élargissement de la composition nationale de l'Institut est une question qui semble s'être posée tout au long de son existence (Amérique du Nord et du Sud, Asie, Europe orientale, Afrique, etc.)

« ce qui m'intéresserait particulièrement c'est le passage lent et compliqué, dans le « membership » comme dans les idées, d'une association exclusivement europeano-(ou occidentalo)-centriste, vers l'ouverture à l'universalisme contemporain. » (Georges Abi-Saab)

L'évolution de l'usage des langues de travail est une thématique à retenir.

Résolutions de l'Institut

Les résolutions de l'Institut sont pareillement susceptibles d'un examen selon divers angles de vues :

Le choix des thèmes de recherche selon les matières

- sur les centres d'intérêts dans le choix des sujets abordés (ou non abordés) et leur relation (ou non) avec les préoccupations de l'époque (de l'actualité) ?

- la liaison consciente ou inconsciente dans le choix des thèmes retenus avec le politique, l'économique, le social, la religion ; les théories et pratiques économiques (libéralisme économique), etc.

- Outre un examen des sujets qui ont été finalement choisis et ont fait l'objet de résolutions ainsi que les débats en commission et en plénière, il serait utile de consulter les propositions faites à la commission des travaux et qui ont été écartées. Les réunions du bureau ainsi que de la commission des travaux pourraient jeter une lumière sur les différents aspects signalés ci-dessus et devraient faire l'objet d'un index des matières traitées pour faciliter les recherches.

L'examen des thèmes choisis d'un point de vue historique

- L'évolution des thèmes retenus en liaison avec le contexte historique ;

- Les matières à la mode ;

- Les matières qui touchent les personnes privées – comme le droit international privé, la nationalité, le droit des étrangers, le droit pénal – ont été particulièrement mouvementées des origines à nos jours, quels thèmes ont été privilégiés par l'institut ?

« Les résolutions de droit international privé devraient être l'objet d'une analyse spécifique. » (Giorgio Gaja)

« Les conditions dans lesquelles furent attribué à l'Institut le Prix Nobel de la paix en 1904 » (Peter North)

- L'interactivité entre les thèmes choisis et l'évolution du droit international

« Il serait probablement intéressant de faire aussi un peu d'histoire intellectuelle. Il y a des sujets sur lesquels l'Institut a réalisé plus d'une étude, par exemple les études aboutissant à la Résolution de Madrid (1911) et ceux ayant conduit à la Résolution de 1961 sur les cours d'eau internationaux. Il y a certainement d'autres domaines sur lesquels l'Institut s'est penché à plus d'une occasion, et il serait intéressant d'examiner ce qui a changé et pourquoi ? » (Lucius Caflisch)

« Ainsi qu'il est indiqué dans le mandat de notre Commission, il serait également intéressant d'examiner l'impact que les résolutions de l'Institut ont eu sur l'évolution du droit international, en analysant en particulier l'influence des résolutions sur la jurisprudence internationale et sur la

pratique des Etats. On pourrait diviser cette étude par sujet et par époque ». (Giorgio Gaja)

« Une autre piste qui mérite d'être explorée est celle de l'interaction de l'Institut avec les problèmes de son temps à chaque époque historique. S'est-il contenté, une fois les problèmes identifiés et les solutions consenties, directement ou indirectement, par les Etats, d'enregistrer ces solutions, ou s'est-il efforcé d'identifier les problèmes lui-même, et de suggérer les meilleures solutions aux Etats ? Rappelons que parmi les fondateurs de l'Institut se trouvait Gustave Moynier, un des fondateurs du « Comité international et permanent de secours aux militaires blessés » (1863) devenu en 1880 le Comité international de la Croix-Rouge (le CICR). C'est l'exemple de juristes, membres de ce qu'on appelle aujourd'hui la société civile, qui ont pris une initiative en réponse à un besoin social ressenti ; initiative qui a incité à son tour les Puissances de l'époque à adopter le cadre normatif correspondant en la forme de la Première Convention de Genève de 1864. L'institut a-t-il agi de la même manière par rapport à d'autres besoins ressentis, en proposant des réponses normatives appropriées ? » (Georges Abi Saab)

De manière plus globale Martti Koskenniemi propose ce qui suit :

« The second type of history would seek to situate the Institute in the international world ("colonialism, First World War, the rise of fascism, Cold War, decolonization, human rights, UN reform...). This is more difficult but also (much) more interesting for outside readers and as a contribution to the history of international institutions and international law in general. I suppose it goes without saying that while I have nothing against the former type of histories, I would like the history to be more than the narrative of the life and times of an elite club – I would try to situate it in the 20th century efforts at ordering international cooperation in view of ideas about peace, cosmopolitanism and the rule of law. What have those ideas been? How effective the Institute has been in realizing them? To what extent have the conflicts of the international world been reflected in the Institute's work? »

Aspects théorie et philosophie du droit

Un autre aspect qui mérite d'être examiné concerne le rôle des diverses écoles de pensée juridique sur les membres et *in fine* sur les résolutions : jus naturalisme, positivisme et leurs nuances. Le rôle des concepts politiques (nationalisme, internationalisme, socialisme, formes de démocratie, individualisme).

L'impact de l'Institut dans le monde juridique ou politique

« I turn to possible other areas which the work of the Commission might address, bearing in mind the practicability of obtaining relevant material. My rather random thoughts are these: (...)

COMMISSION ON THE HISTORY OF THE INSTITUTE - PREPARATORY WORK

- 2 The extent of the use made of Resolutions of the Institute by judicial bodies and other relevant organisations.
- 3 The effect on the work of the Institute on two World Wars» (Peter North)

Aspects sociaux de l'Institut

Les amitiés, les réseaux.

Le côté social et « familial » de l'Institut très visible par l'habitude qui semble traditionnelle de prendre indépendamment de la photo officielle de la session une photo dans laquelle les membres sont accompagnés de leur conjoint ou compagne ou compagnon et parfois d'enfants adolescents.

Le rôle du secrétariat dans la vie de l'Institut est aussi traditionnel et visible sur les photos de groupe. Son rôle comme antichambre d'associés existe, semble-t-il, depuis l'origine.

Le livre du cent cinquantième anniversaire

Le Secrétaire général suggère

« La Commission pourrait aussi se fixer comme tâche la préparation d'un rapport pour le cent cinquantième anniversaire dans la lignée de ce qui a été fait pour le centenaire lors la session de Rome ».

Le Livre du Centenaire faisait une part importante à l'avenir du droit international tant public que privé.

Notre confrère Giorgio Gaja observe à cet égard :

« Les études en question devraient être vraisemblablement préparées pour la session du cent-cinquantième et donner lieu à une discussion qui porte aussi sur l'avenir. On pourrait suivre le modèle de la session du centenaire et confier à des membres de l'Institut le rôle de préparer des rapports » (Giorgio Gaja)

Dans la même ligne notre confrère Roy Lee :

« My only suggestion is that the Commission's final work should include thoughts and suggestions for the future of the Institute. While our focus is the Institute's history and accomplishments, we can also be forward looking based on a review of the past. In this way, the Commission will have presented not only the achievements of the past but also improvements and missions for the future».

I fully appreciate the amount of work that the Commission will have to do as proposed in your report. We might wish to leave the "future prospect" part after we have completed recounting the history. I believe it would be useful to keep in mind the future as we are looking at the past.»

Aspects concrets des travaux de la Commission avec l'aide de membres de l'Institut ou de chercheurs extérieurs

Appel aux membres ou anciens membres et aux groupes nationaux

COMMISSION D'HISTOIRE DE L'INSTITUT - TRAVAUX PREPARATOIRES

« I turn to possible other areas which the work of the Commission might address, bearing in mind the practicability of obtaining relevant material. My rather random thoughts are these:

1 The role and impact of national groups on the work of the Institute »
(Peter North)

« Je considère que les membres de la Commission (mais également les autres membres de l'Institut) peuvent, au minimum, aider à identifier les anciens membres de leur nationalité, à tracer l'historique de leur groupe national et de ses activités, s'il y en avait, au-delà de la simple proposition de nouveaux associés ; éventuellement en fournissant de courtes biographies, etc. En somme, ils peuvent aider à compléter le dossier des données » Georges Abi Saab).

On peut ajouter que les membres de l'Institut peuvent chacun jouer un rôle :

- pour confier aux archives de l'Institut des photos ou films relatifs aux sessions auxquelles ils ont assisté ou relatives à d'anciens membres – notamment de leur nationalité – présents aux anciennes sessions.
- pour aider à l'identification de certains membres présents sur les archives photographiques
- pour préparer des notes sur le rôle de certains anciens membres ou de certains groupes nationaux
- pour préparer des notes sur l'un ou l'autre des thèmes de recherches signalés ci-dessus

On peut songer à associer des chercheurs extérieurs chevronnés, intéressés par l'histoire de l'institut ou stimuler de jeunes chercheurs dans cette voie

Ce qui précède n'est pas une feuille de route. Il s'agit d'une liste de voies à considérer lors d'une réunion de la Commission qui devrait se tenir au printemps – probablement à Genève dans des conditions que déterminera le Secrétaire général de l'Institut.

Jean Salmon
18 janvier 2017

Annexe 1A : Création d'une Commission d'histoire de l'Institut

Le 8 septembre 2023, l'Institut de Droit international célébrera le cent cinquantième anniversaire de sa création. Si des travaux sur l'histoire de l'Institut et sur ses membres ont été entrepris, il reste encore un vaste champ de recherche. Il est important que la mémoire de ce qu'a été l'Institut, ses membres, ses organes, ses commissions, ne se perde pas. Les moyens technologiques actuels nous permettent de mettre ce précieux bagage historique à la disposition de tous. De même, le maintien et l'enrichissement des archives s'avèrent une nécessité.

Afin de faire face à ces exigences, le Bureau a approuvé la proposition du Secrétaire général de créer une Commission d'histoire de l'Institut. Cette commission aurait pour tâche de recueillir et/ou de systématiser l'information sur l'Institut et sur ses membres tout au long de son histoire, aussi bien sur la base de la documentation de l'Institut lui-même, que sur celle existant ailleurs, par exemple, à travers des comptes rendus des sessions et des articles relatifs aux résolutions adoptées par l'Institut publiées dans des revues spécialisées. La mise sur pied d'une liste de tous les membres passés et présents avec une brève notice et un tableau graphique des sessions de l'Institut seraient aussi opportuns.

L'établissement d'un bref historique des groupes nationaux ferait aussi partie des missions de la Commission, elle devrait pour se faire contacter les différents groupes nationaux existants ou des personnes capables de travailler sur les groupes nationaux qui n'existent plus. La Commission pourrait aussi se charger d'organiser des concours pour des jeunes chercheurs sur l'impact des résolutions de l'Institut sur le droit international ou sur les travaux de l'Institut dans les différents domaines du droit international. La Commission pourrait aussi se fixer comme tâche la préparation d'un rapport pour le cent cinquantième anniversaire dans la lignée de ce qui a été fait pour le centenaire lors la session de Rome.

La Commission devrait être composée de confrères et consoeurs ayant une connaissance particulière de l'Institut à travers les années, ou travaillant de manière générale sur l'histoire du droit international et refléter une représentation géographique appropriée. Nous proposons de nommer une commission sous la présidence de notre confrère Jean Salmon et composée des confrères et consoeurs suivants : Georges Abi-

Saab, Jean-Michel Arrighi, Geneviève Bastid-Burdeau, Lucius Caflisch, Giorgio Gaja, Martti Koskenniemi, Elihu Lauterpacht³ et Roy S. Lee.

La constitution de cette Commission serait d'une grande utilité également pour développer la section historique du nouveau site internet que nous souhaitons mettre en ligne le plus tôt possible.

Genève, le 5 juin 2016

Marcelo Kohen
Secrétaire Général

Annexe 1B : Creation of a Commission on the history of the Institute

On 8 September 2023 the Institute of International Law will celebrate its 150th anniversary. Even though works on the history of the Institute and its members have been undertaken, there is still a vast field of research unexplored. It is important that the memory of what has been the Institute, its members, its organs, its commissions will not be lost. The current technological means allow us to put this precious historical baggage at the disposal of the public. Also, the maintenance and the enhancement of the archives are in need of attention.

In order to deal with these demands, the Bureau approved a proposal of the Secretary-General to create a Commission on the history of the Institute. This Commission could be tasked with collecting and/or systematizing the information about the Institute and its members throughout its history, based on the documentation of the Institute itself as well as that existing beyond, for example, through the reports of the sessions and articles relating to the adopted resolutions by the Institute published in specialized journals. The drafting of a list of all past and present members with a brief note and a graphic table of the sessions of the Institute could also be significant.

The establishment of a brief historical note about the national groups could also be part of the mission of the Commission, for which it could contact the existing national groups or persons capable of working on the national groups that do not exist anymore. The Commission could also be charged with the organization of competitions for young researchers to analyse the impact of the resolutions of the Institute on international law

³ Sir Elihu Lauterpacht ne pouvant accepter de faire partie de la commission pour des raisons de santé, il a été demandé à Sir Peter North d'y siéger.

COMMISSION ON THE HISTORY OF THE INSTITUTE - PREPARATORY WORK

or the work of the Institute in the various domains of international law. The Commission could furthermore focus on the preparation of a report for the 150th anniversary in the same line as has been done for the 100th anniversary celebrated during the Rome Session.

The Commission should be composed of Confrères and Consoeurs that have a particular knowledge of the Institute over the years or who should be working in a general way on the history of international law. An appropriate geographical representation should be reflected. We propose to nominate a commission under the presidency of our Confrère Jean Salmon and composed of the following Confrères and Consoeurs: Georges Abi-Saab, Jean-Michel Arrighi, Geneviève Bastid-Burdeau, Lucius Caflisch, Giorgio Gaja, Martti Koskenniemi, Elihu Lauterpacht⁴ and Roy S. Lee.

The establishment of this Commission would also be very useful for the development of a section on the history of the new website that we would like to put online as soon as possible.

Geneva, 5 June 2016

Marcelo Kohen
Secretary-General

**Annexe 2 : Extraits des observations des membres de la Commission
par ordre de date de leur réception**

Lucius Caflisch 20 novembre 2016

« Tu as trouvé un nombre très appréciable d'éléments contribuant à l'histoire institutionnelle et personnelle de l'Institut. Il serait probablement intéressant de faire aussi un peu d'histoire intellectuelle. Il y a des sujets sur lesquels l'Institut a réalisé plus d'une étude, par exemple les études aboutissant à la Résolution de Madrid (1911) et ceux ayant conduit à la Résolution de 1961 sur les cours d'eau internationaux. Il y a certainement d'autres domaines sur lesquels l'Institut s'est penché à plus d'une occasion, et il serait intéressant d'examiner ce qui a changé et pourquoi. Cela

⁴ Sir Elihu Lauterpacht being unable to accept to take part of the Commission for health reasons, it was requested to Sir Peter North to become a member of the Commission.

permettrait d'impliquer dans notre étude des membres et associés qui sont particulièrement compétents dans tel ou tel domaine. »

Giorgio Gaja 2 janvier 2016

« L'Annuaire de l'Institut permet de reconstruire, d'une manière fidèle, les débats qui se sont tenus dans les échanges écrits entre les membres d'une Commission et au cours des séances plénières de l'Institut. Quelques chroniques permettent d'avoir certains compléments intéressants. Il est bon de savoir qu'il existe aussi des sources telles que les procès-verbaux des réunions du Bureau et qu'elles pourront devenir accessibles aux membres et aux chercheurs.

Je partage Ton intérêt pour une analyse du choix des sujets par l'Institut, soit de ceux qui ont été abordés, soit de ceux qui ont été écartés ou ignorés.

Ainsi qu'il est indiqué dans le mandat de notre Commission, il serait également intéressant d'examiner l'impact que les résolutions de l'Institut ont eu sur l'évolution du droit international, en analysant en particulier l'influence des résolutions sur la jurisprudence internationale et sur la pratique des Etats. On pourrait diviser cette étude par sujet et par époque. Les résolutions de droit international privé devraient faire l'objet d'une analyse spécifique.

Les études en question devraient être vraisemblablement préparées pour la session du cent-cinquantième et donner lieu à une discussion qui porte aussi sur l'avenir. On pourrait suivre le modèle de la session du centenaire et confier à des membres de l'Institut le rôle de préparer des rapports. »

Peter North 5 janvier 2017

« (...) I turn to possible other areas which the work of the Commission might address, bearing in mind the practicability of obtaining relevant material. My rather random thoughts are these:

- 1 The role and impact of national groups on the work of the Institute;
- 2 The extent of the use made of Resolutions of the Institute by judicial bodies and other relevant organisations;
- 3 The effect on the work of the Institute on two World Wars
- 4 Material relevant to the award of the Nobel Prize to the Institute. »

Martti Koskenniemi 14 janvier 2017

«The points in your *rapport préliminaire* are very useful as a checklist. Of course there are two great wholes in the venture: (1) members and membership, and (2) substance of the Institute's work. Here are some preliminary comments.

The membership presents obviously the more technical, even statistical task. Thanks to the work you have already done, compiling that statistics should reasonably easy. The statistics, as I see it, should – and could – contain most of the points you mention: geographic distribution, gender distribution, distribution by professional specialization (both career and substantive orientation, international/domestic activity, political engagement), the choice of rapporteurs, and the distribution of members/*associés*. And so on. A first concrete task would be to list the items that would be included in the statistics. In my view, the more we are able to move from purely quantitative and factual to qualitative data, the more informative the statistics would be (but also the more challenging its compilation).

The history of the substance of the Institute's work is by far the more difficult and the more interesting aspect of the project. In a way, the Institute represents international law, is a concrete embodiment of the aspirations, orientations, and biases of field as a whole, illustrating its strengths and weaknesses.

In my view, we must choose either one of two basic models of “institutional history”.

First is the model of history “from inside out”. This is how most histories of private corporations and many civil society associations are written. These histories concentrate on what the institution has set up as its tasks and functions, and then surveys how the institution has understood and fulfilled those tasks and functions in the course of its activities. The perspective is that of the institution itself.

A second model is that of history “from outside in”. This would take its starting-point from a wider, sociological and (in our case) international perspective: focus would be on then role(s) the institution has fulfilled in its context of operations – how it has positioned itself in dealing with problems that international life has produced.

It is possible to view the difference between the two approaches in the very structuring of the history. The former histories are usually structures periodically, by reference to chronological developments

in the institution's internal priorities and modes of operation (e.g. something like "beginnings", "second generation", "professionalization", "change of focus", the "reform" period, "academics and diplomats" and so on.). This is perfectly plausible and only requires that we agree what those headings would be.

The second type of history would seek to situate the Institute in the international world ("colonialism, First World War, the rise of fascism, Cold War, decolonization, human rights, UN reform...). This is more difficult but also (much) more interesting for outside readers and as a contribution to the history of international institutions and international law in general. I suppose it goes without saying that while I have nothing against the former type of histories, I would initially prefer the latter, more ambitious one. I would like the history to be more than the narrative of the life and times of an elite club – I would try to situate it in the 20th century efforts at ordering international cooperation in view of ideas about peace, cosmopolitanism and the rule of law. What have those ideas been? How effective the Institute has been in realizing them? To what extent have the conflicts of the international world been reflected in the Institute's work?

These are just preliminary observations. It seems clear that the former task (compiling the statistics) could be commenced as soon as we have agreed on the relevant entries and questions. The latter task will inevitably demand a more thorough discussion, perhaps the compilation of exemplary drafts for a table of contents. I am doubtful that this can be managed without organizing a meeting at some point. »

Jean-Michel Arrighi 14 janvier 2017

« Je l'ai lu, et vu, essayant de me mettre à la place des jeunes générations et en particulier celles d'Amérique Latine. Elles peuvent nous voir comme un club d'élite éloigné de leur quotidien et de leurs problèmes et défis juridiques dans le monde actuel. Cependant la diversité des membres et l'apport de l'Institut que cette histoire présente me semble aller dans le sens de mieux faire connaître et l'Institut et la place du droit international, tant public que privé (souvent vues comme branches fort éloignées). C'est pour cela que je pense que nous aurons à insister sur l'effort pour analyser la thématique de l'apport de l'Institut ce qui est et sera de la plus haute valeur non seulement pour notre histoire mais aussi pour celle que les jeunes auront à écrire. De là aussi à penser aux voies pour assurer la meilleure connaissance de cette histoire bien

au-delà de nos murs. Mais j'insiste: toutes mes félicitations pour ce travail car derrière l'histoire du passé on trouve surtout la raison du futur. »

Roy Lee 14 janvier 2017

«I am very much in agreement with what you have suggested in your report which provides a solid basis for us to move ahead for the Commission's work.

I like very much of the comments, observations and proposals from the members; they are all extremely useful and should be taken into account as we proceed further.

My only suggestion is that the Commission's final work should include thoughts and suggestions for the future of the Institute. While our focus is the Institute's history and accomplishments, we can also be forward looking based on a review of the past. In this way, the Commission will have presented not only the achievements of the past but also improvements and missions for the future.

I fully appreciate the amount of work that the Commission will have to do as proposed in your report. We might wish to leave the "future prospect" part after we have completed recounting the history. I believe it would be useful to keep in mind the future as we are looking at the past. »

Georges Abi-Saab 16 janvier 2017

« Pour ce qui est des orientations du travail de la Commission, beaucoup des suggestions de nos confrères me paraissent bonnes. Quant à moi, je considère que les membres de la Commission (mais également les autres membres de l'Institut) peuvent, au minimum, aider à identifier les anciens membres de leur nationalité, à tracer l'historique de leur groupe national et de ses activités, s'il y en avait, au-delà de la simple proposition de nouveaux associés ; éventuellement en fournissant de courtes biographies, etc. En somme ils peuvent aider à compléter le dossier des données.

Cela permettrait de tracer l'évolution du « membership », ce qui m'amène à l'aspect le plus substantiel de l'exercice. En effet, ce qui m'intéresserait particulièrement c'est le passage lent et compliqué, dans le « membership » comme dans les idées, d'une association exclusivement europeano-(ou occidental)-centriste, vers l'ouverture à l'universalisme contemporain.

Une autre piste qui mérite d'être explorée est celle de l'interaction de l'Institut avec les problèmes de son temps à chaque époque historique. S'est-il contenté, une fois les problèmes identifiés et les solutions consenties, directement ou indirectement, par les Etats, d'enregistrer ces solutions, ou s'est-il efforcé d'identifier les problèmes lui-même, et de suggérer les meilleures solutions aux Etats ? Rappelons que parmi les fondateurs de l'Institut se trouvait Gustave Moynier, un des fondateurs du « Comité international et permanent de secours aux militaires blessés » (1863) devenu en 1880 le Comité international de la Croix-Rouge (le CICR). C'est l'exemple de juristes, membres de ce qu'on appelle aujourd'hui la société civile, qui ont pris une initiative en réponse à un besoin social ressenti ; initiative qui a incité à son tour les Puissances de l'époque à adopter le cadre normatif correspondant en la forme de la Première Convention de Genève de 1864. L'institut a-t-il agi de la même manière par rapport à d'autres besoins ressentis, en proposant des réponses normatives appropriées ?

De telles pistes méritent, à mon avis, d'être suivies, si nous avons le temps et les ressources pour le faire »

